

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 15 (28/01/15)

Date: 04/02/2015

Page 1 / 5

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Identificateur de produit: SOLICUISINE Brillanteur Inox

Code du produit : S470960

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

brillanteur métaux

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Raison Sociale : SOLIPRO Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A

Adresse : 11 avenue Dubonnet 92407 COURBEVOIE

Téléphone : 01 46 67 58 50

Numéro d'appel d'urgence:

Société/Organisme : FRANCE : INRS/ORFILA 01 45 42 59 59.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Liquide inflammables, Catégorie 3 (Flam. Liqu. 3, H226)

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319)

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Xi (R10-36-67)

2. 2. N° CE:

Non applicable.

2. 3. Éléments d'étiquetage:

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

2. 3. 1. Symbole(s):



GHS 02



GHS 07

Mention d'avertissement :

Attention

2. 3. 2. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2. 3. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Eviter de respirer les aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

2. 3. 4. Intervention:

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + 313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 15 (28/01/15)

Date: 04/02/2015

Page 2 / 5

2.3.5 Stockage :

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé

P235 Tenir au frais.

2.3.6. Elimination:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale nationale.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Méthoxy propoxy propanol

- N° CE: 252-104-2 - N° CAS: 34590-94-8 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60

- Conc. (% pds) : 50 < C <= 60

- 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol

- N° Id: 603-052-00-8 - N° CE: 225-878-4 - N° CAS: 5131-66-8 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475527-28

- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10

- R-S: Classification: • Xi; R 36/38 •

- SGH: SGH07 - Irr. cut. 2 - Point d'exclamation - Attention - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

- propane-2-ol; alcool isopropylique

- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25

- Conc. (% pds) : 15 < C <= 20

- R-S: Classification: • F; R11 Xi; R36 R67 •

- SGH: SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. – Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

- Huile minérale blanche

- N° CE: 232-455-8 - N° CAS: 8042-47-5 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487078-27

- Conc. (% pds) : 15 < C <= 20

- SGH : SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16

4 PREMIERS SECOURS

4.1.1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4.1.2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

4.1.3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4.1.4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

4.1.5. Ingestion: NE PAS faire vomir. - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

4.2.1. Inhalation: Non Concerné

4.2.2. Contact avec la peau: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

4.2.3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

4.2.4. Ingestion: Non déterminé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5.4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 15 (28/01/15)

Date: 04/02/2015

Page 3 / 5

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Température maximum de manipulation: 35°C

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: substances comburantes

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisation professionnelle

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• Méthoxy propoxy propanol : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 308

• propane-2-ol; alcool isopropylique : VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 650

propane-2-ol; alcool isopropylique: VLE ppm= 400 - VLE mg/m³= 980

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. 2. Protection des mains: gants résistants aux solvants. Gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées. Tablier et bottes résistants aux solvants

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide

9. 1. 2. Couleur: incolore

9. 1. 3. Odeur: solvantée

9. 1. 4. PH: non applicable

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair: 35°C.

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0,88 +/- 0,02 à 20°C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 15 (28/01/15)

Date: 04/02/2015

Page 4 / 5

9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Non applicable

9. 2. 2. Liposolubilité: Non applicable

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter: PAS de contact avec les surfaces chaudes. Ne pas exposer à des températures supérieures à 35 °C

10. 5. Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec: de l'eau car insoluble

10. 6. Produits de décomposition dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: non concerné

11. 2. 2. Contact avec la peau: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.

11. 3. Sensibilisation: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets). 0

Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 1993

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient de l'alcool isopropylique)

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14. 3. 2. Groupe d'emballage: III

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3

14. 3. 4. Code danger: 30

14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: F1 274 601 640E

14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 3

14. 4. 2. Groupe d'emballage: III

14. 4. 3. Polluant marin:

14. 4. 4. N° FS: F-E, S-E

14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 15 (28/01/15)

Date: 04/02/2015

Page 5 / 5

14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001 LP01

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3

14. 5. 2. Groupe d'emballage: III

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 3

14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:

Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement:

Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non déterminé

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16 AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 16/12/04

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 09/01/12

16. 5. 3. Date de révision: 28/01/15

16. 5. 4. Version: 15

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-3-14-16